



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE PARIS
Parquet général

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 janvier 2023

DÉCISION DE LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS DANS UNE AFFAIRE CONCERNANT GÉRALD DARMANIN

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris était amenée à statuer ce jour sur l'appel interjeté par la partie civile d'une ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction de Paris le 8 juillet 2022, dans le cadre d'une information judiciaire portant sur des faits de viols dénoncés à l'encontre de Gérald DARMANIN, témoin assisté.

Par son arrêt de ce jour, la chambre de l'instruction a, conformément aux réquisitions du parquet général, confirmé cette ordonnance de non-lieu.

Rémy HEITZ

Contact presse

Maxime DOLIVEUX, magistrat chargé de la communication et de la relation presse

presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0) 6 20 34 20 71